|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt**  **Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **017 - Rémunération/Salaire** Public : Les Conseillers Prud’hommes conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3 incluse. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter les litiges portant sur les questions de rémunération et de salaire. Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillés sur les notions de rémunération et salaire. Les thèmes abordés : 1. La notion de rémunération ;  2. Le Salaire au temps, mensuel, variable, au rendement, à la commission ;  3. Les accessoires de salaire, les avantages en nature, les primes, les contreparties des astreintes, du temps d'habillage, les heures supplémentaires, les forfaits, les frais professionnels ;  4. Le principe "à travail égal- salaire égal", le SMIC, le droit au paiement, les avances et acomptes, les retenues ;  5. Le contrôle du conseiller prud'homme. Les pré requis à cette formation : Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou aux conseiller(e)s ayant suivi le cursus, session 3 incluse. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.  Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.  Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation. Forme et durée de l’action de formation  * Stage de 5 jours du Lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022 à l’Institut du travail de Strasbourg (67). | | |
|  | | |